

Congo. L'Accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Congo. Accès au GATT le 3 mai 1963. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Corée. Accord commercial canado-coréen en vigueur le 20 décembre 1966. GATT en vigueur le 14 avril 1967. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Costa Rica. Modus vivendi en vigueur le 20 janvier 1951. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Côte-d'Ivoire. L'Accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique à la Côte-d'Ivoire. Accès au GATT le 31 décembre 1963. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Cuba. GATT en vigueur le 1^{er} janvier 1948. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Danemark (y compris le Groenland). Les Traités de paix et de commerce des 13 février 1660 et 11 juillet 1670 avec le Royaume-Uni s'appliquent au Canada. GATT en vigueur le 28 mai 1950. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Égypte, République arabe. Échange de notes en vigueur le 3 décembre 1952. GATT en vigueur le 9 mai 1970. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

El Salvador. Échange de notes en vigueur le 17 novembre 1937. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Empire centrafricain. L'Accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique à l'Empire centrafricain. Accès au GATT le 3 mai 1963. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Équateur. Modus vivendi en vigueur le 1^{er} décembre 1950. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Espagne et possessions espagnoles. Depuis le 1^{er} août 1928, le Canada adhère au Traité de commerce du 31 octobre 1922 entre le Royaume-Uni et l'Espagne. GATT en vigueur le 29 août 1963. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

États-Unis. L'Accord commercial du 17 novembre 1938 est suspendu tant que les deux pays sont parties contractantes au GATT. GATT en vigueur le 1^{er} janvier 1948. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Éthiopie. Échange de notes en vigueur le 3 juin 1955. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Finlande. Échange de notes en vigueur le 17 novembre 1948. GATT en vigueur le 25 mai 1950. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

France et territoires français d'outre-mer. Accord commercial franco-canadien en vigueur le 10 juin 1933. Échange de notes le 17 mai et le 22 novembre 1933 modifié par d'autres échanges de notes en 1934 et 1935. GATT en vigueur le 1^{er} janvier 1948. (Échange du régime de la nation la plus favorisée, y compris les concessions énumérées.)

Gabon. L'Accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Gabon. Accès au GATT le 3 mai 1963. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Grèce. Modus vivendi par échange de notes des 24 et 28 juillet 1947. GATT en vigueur le 1^{er} mars 1950. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Groenland. (Voir Danemark.)

Guatemala. Accord commercial en vigueur le 14 janvier 1939. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Guinée. L'Accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique à la Guinée. (Depuis que la Guinée a été constituée en État indépendant en 1958, le Canada continue d'accorder à ce pays le régime de la nation la plus favorisée.)